

CHARTRE DES JARDINS URBAINS

Pour qui ?

Dans le cadre des orientations Grenoble Facteur 4, la Ville de Grenoble s'engage dans des démarches vertueuses en faveur de l'environnement, en particulier au sein des espaces publics.

Je signe cette charte, car je suis un acteur qui entretient des parcelles d'agrément, d'accompagnement de bâtiment ou de jardinage et je souhaite m'inscrire dans ces démarches.

Pourquoi ?

En signant cette charte, je choisis d'embellir et de préserver notre environnement, dont la biodiversité, et de nouer des liens respectueux avec le vivant. Je choisis d'améliorer l'image de mon quartier, de renforcer le lien social et de prendre du plaisir à créer, goûter et partager.

Comment ?

Je partage, découvre et fait découvrir

- Par des règles élaborées collectivement et en acceptant que les cultures ne soient pas vouées à des buts lucratifs
- En optimisant et diversifiant les cultures (jardinage en carré, vertical...)
- En produisant des graines pour échanger avec d'autres jardiniers et en transmettant mes savoirs et techniques
- Par l'ouverture et l'implication dans la vie propre de mon quartier

Je veille à ne pas gâcher les ressources en eau

- Grâce à l'arrosage raisonné, au pied plutôt que par aspersion
- Par l'emploi de paillages et d'ombrières

Je respecte le sol

- Grâce au couvert permanent (engrais vert ou paillage entre deux cultures) et par la rotation des cultures
- En aérant le sol sans le retourner systématiquement
- Par l'emploi de compost issu du jardin pour le nourrir
- En ne piétinant pas la terre lorsqu'elle est humide

Je limite pollution et bruit

- En utilisant le moins possible d'outils mécaniques au sein du jardin
- En accédant au jardin autant que possible en mode doux (à pied, en vélo, bus...)

Je préserve la biodiversité et le paysage

- En apprenant à reconnaître les animaux et les plantes
- En n'utilisant aucun pesticide ou engrais chimique
- Grâce à des plantes fleuries pour l'esthétique et pour développer la présence de butineurs
- Par l'emploi de plantes adaptées au climat et au sol
- Par la création ou le maintien d'abris pour les oiseaux, les mammifères ou les insectes
- En préservant un espace de plantes rudérales (plantes spontanées des friches associées à l'homme)

La Ville de Grenoble s'engage et soutient, par ses conseils techniques, l'ensemble des utilisateurs qui signent cette charte.

Je soussigné(e) / nous soussigné(e)s

.....
m'engage / nous engageons dans cette démarche !